

# élicio PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU

Communes de BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE et VILLERS CARBONNEL (80)

### DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE



## DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE

Nom fichier informatique: 2.1-DAU



Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

#### **Contrat de mandat**

Mr Thomas Van Der Valk a mandat pour signer la lettre de demande en lieu et place de Mr Emile Dumont, président de la SAS ELICIO France (voir annexe 1).



Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

#### Lettre de demande



Paris, le 10 mars 2016

Objet : Demande d'Autorisation Unique, au titre des ICPE, pour 9 éoliennes et 3 postes de livraison sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel (80).

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions relatives aux articles 2 et 3 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976, de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et du décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenctature des installations classées, la société ELICIO France a l'honneur de vous demander l'Autorisation d'Exploiter un parc de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent de 9 aérogénérateurs de puissance unitaire maximale 3,45 MW et trois postes de livraison, sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel dans le département de la Somme.

Je vous prie de bien vouloir trouver ici le dossier de demande d'Autorisation Unique contenant les pièces listées par le décret n°2014-450 du 2 mai 2014, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique n°2980 de la nomenclature des ICPE).

D'après le décret susmentionné, le dossier d'autorisation unique doit comporter, entre autres, un plan de masse à l'échelle 1/200° représentant l'installation et ses abords dans un rayon de 35 mètres. Etant donné l'étendue du projet, je sollicite par la présente une dérogation concernant l'échelle du plan d'ensemble joint au dossier, à savoir 1/1 000° au lieu de 1/200°.

L'architecte auteur du projet est Mme Valérie SCHATZLE, sise Zone Ecoparc Océanis – Bât 1A, 35 rue Haroun Tazieff à Maxéville (54230). La surface de plancher créée par les 9 éoliennes et les 3 postes de livraison est de 291,87 m²

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma plus haute considération.

ELICIO FRANCE SAS

Capital social: 8 680.000€

Siège social 30 Boulevard Richard Lenoir | 75011 Paris

T +33 (0)1 85 56 06 90 | +33 (0)1 85 56 06 95 | www.elicio-france.fr | into@elicio.be R.C.S. PARIS 501 530 299 | TVA FR47 501 530 299 | APE-NAF-3511Z

BNP Paribas Fortis: FR76 3000 4023 2300 0110 7353 778 | BIC: BNPAFRPP



#### Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

#### SOMMAIRE

l.	Loca	alisation de l'installation	. 1
A.	Loca	alisation géographique	. 1
В.	Imp	lantation parcellaire	. 2
II.	Pro	cédés de fabrication	. 3
A.	Des	cription et fonctionnement d'un parc éolien	. 3
	a)	Description de l'installation	. 3
	a)	Périmètre de l'enquête publique	. 5
	b)	Fonctionnement	. 6
В.	Cara	actéristiques des éoliennes du projet du Haut Plateau	. 6
C.	Con	struction d'un parc éolien	. 7
D.	Exp	loitation et maintenance	. 8
	a)	Exploitation	. 8
	b)	Maintenance	. 9
E.	Dén	nantèlement d'un parc éolien	. 9
III.	C	apacités techniques et financières de l'exploitant	11
A.	Prés	sentation de la SAS ELICIO France	11
В.	Prés	sentation du groupe NETHYS	12
C.	Сар	acités techniques et financières	14
	a)	Capacités techniques	14
	b)	Capacités financières	15
ANI	NEXE:	S	18



#### Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

### **ANNEXES**

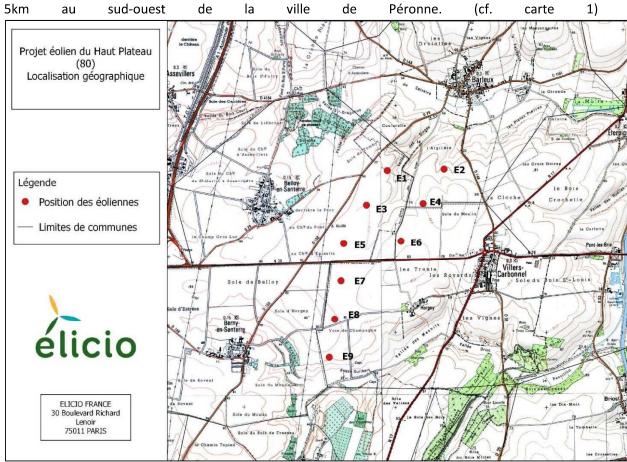
- 1. Contrat de mandat
- 2. Kbis ELICIO France
- 3. PV d'assemblée du changement de nom d'Electrawinds France
- 4. Bilan annuel et compte de résultats 2014 de NETHYS
- 5. Exemple de garantie avec l'établissement ATRADIUS
- 6. Plan d'affaire



#### Localisation de l'installation

#### A. Localisation géographique

Le projet éolien du Haut Plateau est localisé sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel dans le département de la Somme (80), en région Picardie-Nord-Pas-de-Calais, à environ



Carte 1. Localisation géographique du projet éolien du Haut Plateau

Le projet se compose de 9 éoliennes de puissance maximale de 3.45MW chacune ainsi que de 3 postes de livraison, soit une puissance totale de 31.05MW. Les postes de livraisons seront implantés sur les communes de Belloy-en-Santerre. Les coordonnées de ces éléments sont regroupées dans le tableau suivant :

Eoliennes	Lambert 93		Lambert	2 étendu	WGS84	UTM30	Altitude (en mètres, approximative)	
	X	у	X	у	Lat	Lon	Au sol	En bout de pale
E1	691201.828	6976436.968	638942.2035	2543486.8426	49°53'11.71304"	2°52'39.51555"	71,10	251,10
E2	691956.042	6976437.791	639696.7991	2543494.0261	49°53'11.77591"	2°53'17.26678"	74,40	254,40
E3	690924.984	6975980.876	638669.0632	2543028.1866	49°52'56.94903"	2°52'25.69503"	76,90	256,90
E4	691690.475	6975998.767	639434.7978	2543052.542	49°52'57.56561"	2°53'04.00638"	80,00	260,00
E5	690614.357	6975469.125	638362.5907	2542513.5593	49°52'40.38272"	2°52'10.19061"	80,00	260,00
E6	691385.589	6975494.742	639134.0051	2542545.6926	49°52'41.25079"	2°52'48.78521"	80,00	260,00
E7	690572.280	6974993.459	638324.5041	2542037.2987	49°52'24.99740"	2°52'08.12452"	80,00	260,00
E8	690502.899	6974485.407	638259.3717	2541528.4061	49°52'08.56315"	2°52'04.69524"	80,00	260,00
E9	690408.966	6973945.728	638169.941	2540987.6622	49°51'51.10457"	2°52'00.04085"	73,30	253,30
			,					
PL1	691194.150	6975526.045	639047.7262	2542575.3966	49°52'42.23012"	2°52'44.48005"	78,00	-
PL2	691299.058	6975516.378	639047.2471	2542566.6096	49°52'41.94622"	2°52'44.45306"	78,00	-
PL3	691298.505	6975507.600	639046.768	2542557.8227	49°52'41.66231"	2°52'44.42607"	78,00	-

Tableau 1. Coordonnées des éléments du projet.



#### B. <u>Implantation parcellaire</u>

Le projet éolien du Haut Plateau respecte la distance minimale de 500 mètres des habitations. Les éoliennes se situent en moyenne à 800 mètres des premières habitations.

Le tableau suivant ainsi que la carte n°2 détaillent la localisation cadastrale de chacun des éléments du projet :

Installation	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface (m²)	Communes	
	Sole du Moulin Madame					
Eolienne 1	d'Au	ZM	27 et 24	104 151 et 19 658	Belloy en Santerre	
Eolienne 2	Argilière	ZI	17	183 003	Barleux	
Eolienne 3	Les Coutures	ZM	18	53 880	Belloy en Santerre	
Eolienne 4	Cavée de Villers	ZI	21	157 095	Barleux	
Eolienne 5	Les Coutures	ZM	32	64 670	Belloy en Santerre	
Eolienne 6	Sole du Moulin	ZC	19	154 151		
Eolienne 7	Voie de Champagne	ZK	3 et 4	59 493 et 49 973	Villers-Carbonnel	
Eolienne 8			3 et 4	59 493 et 49 973	Villers-Carbonner	
Eolienne 9	Au Bois Mandat	ZI	4	75 694		
Poste de livraison 1						
Poste de livraison 2	Les Coutures	ZM	7	82 991	Belloy en Santerre	
Poste de livraison 3						

Tableau 2. Localisation cadastrale du projet.



E2

E4

COMMUNE DE VILLERS - CARBONNEL

Carte 2. Localisation cadastrale des éléments du projet.

E6

E1

E3 .

COMMUNE DE BELLOY EN SANTERR

COMMUNE DE BARNY EN SANTERRE

**E8** 

COMMUNE DE FRESNES - MAZANCOURT

COMMUNE DE VILLERS - CARE

#### I. Procédés de fabrication

#### A. Description et fonctionnement d'un parc éolien

#### a) Description de l'installation

Un parc éolien est une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Il est composé de :

- -plusieurs aérogénérateurs à 3 pales (appelés aussi éoliennes) fixés sur une fondation adaptée, accompagnée d'une aire stabilisée appelée « plate-forme » et/ou « aire de grutage »,
- -un réseau de câbles électriques enterrés (tension de 20 000 volts) permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers le ou les poste(s) de livraison électrique (appelé réseau interéolien),
- -un ou plusieurs poste(s) de livraison électrique concentrant l'électricité des éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité au travers du poste source local,
- -un réseau de câbles enterrés (tension de 20 000 volts) permettant d'évacuer l'électricité regroupée au poste de livraison vers le poste source (appelé réseau externe et appartenant le plus souvent au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité),
- -un réseau de chemin d'accès.

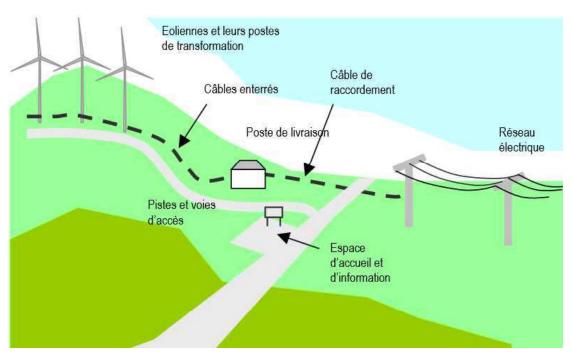


Figure 1 : Schéma descriptif d'un parc éolien terrestre. Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens.

Les éoliennes sont constituées d'<u>un rotor</u> composé de 3 pales construites en matériaux composites réunies au niveau du moyeu, d'<u>un mât</u> de hauteur variable composé de tronçons en acier abritant le transformateur (élément qui permet d'élever la tension électrique de l'éolienne au niveau de celle du réseau électrique) et d'<u>une nacelle</u> qui abrite le générateur (élément qui transforme l'énergie du rotor en énergie électrique), le système de frein, le système d'orientation de la nacelle en fonction du vent, les outils de mesure du vent et le balisage. (Voir figure 2)



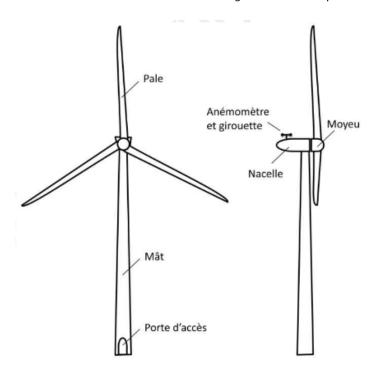


Figure 2 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur. Source : quide technique de l'élaboration de l'étude de danger dans le cadre de parcs éoliens en Languedoc Roussillon.

Les éoliennes terrestres relèvent de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées. En effet, les installations d'éoliennes comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m, ainsi que celles comprenant des aérogénérateurs d'une hauteur comprise entre 12 et 50 m et d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW, sont soumises au régime de l'Autorisation. (Voir tableau 1)

N°	DÉSIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, E, D, S, C (1)	RAYON (2)
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs:  1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	A	6
	a) Supérieure ou égale à 20 MWb) Inférieure à 20 MW	A D	6

<u>Tableau 3. Annexe à l'article R 511-9 du code de l'environnement (source : MEDDTL)</u>

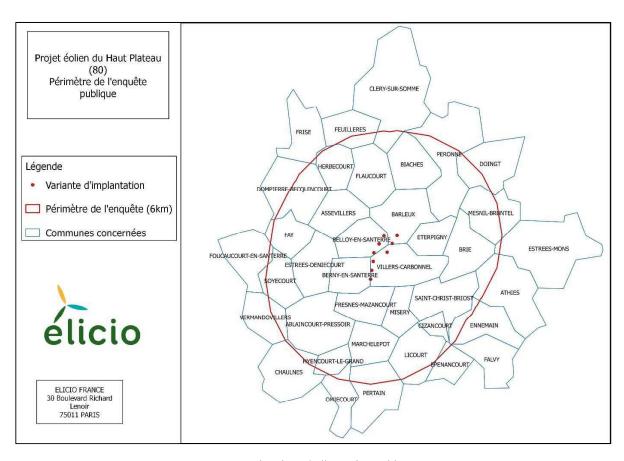


#### a) Périmètre de l'enquête publique

Le rayon d'affichage du projet éolien du Haut Plateau est de 6km, conformément aux prescriptions de la rubrique ICPE. La liste des 38 communes concernées par ce périmètre est présentée dans le tableau suivant :

Communes concernées par l'enquête publique (6km)								
ABLAINCOURT-PRESSOIR	ENNEMAIN	HYENCOURT-LE-GRAND						
ASSEVILLERS	EPENANCOURT	LICOURT						
ATHIES	ESTREES-DENIECOURT	MARCHELEPOT						
BARLEUX	ESTREES-MONS	MESNIL-BRUNTEL						
BELLOY-EN-SANTERRE	ETERPIGNY	MISERY						
BERNY-EN-SANTERRE	FALVY	OMIECOURT						
BIACHES	FAY	PERONNE						
BRIE	FEUILLERES	PERTAIN						
CHAULNES	FLAUCOURT	SAINT-CHRIST-BRIOST						
CIZANCOURT	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	SOYECOURT						
CLERY-SUR-SOMME	FRESNES-MAZANCOURT	VERMANDOVILLERS						
DOINGT	FRISE	VILLERS-CARBONNEL						
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	HERBECOURT							

<u>Tableau 4. Communes concernées par le périmètre de l'enquête publique</u>



Carte 3. Périmètre de l'enquête publique

5



#### b) Fonctionnement

Une éolienne utilise l'énergie cinétique du vent et le phénomène de portance pour mettre en rotation les pales du rotor qui entraîne alors une génératrice. Elle se met en fonctionnement pour des vitesses de vent comprises entre 3m/s et 25m/s à hauteur de nacelle.

Les éoliennes sont soit à entraînement direct, soit à entraînement multiplié. Les éoliennes à entraînement multiplié utilisent un multiplicateur (boîte de vitesses) à 3 ou 4 étages pour amener la vitesse de rotation des pales (de 5 à 15 tours / minute) à celle de la génératrice (généralement pour une vitesse nominale de 1500 tours / minute). Les éoliennes à entraînement direct se passent de multiplicateur en utilisant une génératrice capable de fonctionner avec une vitesse de rotation beaucoup plus faible.

Le courant est ensuite acheminé par des câbles enterrés dans le sol jusqu'au poste de livraison où il est ensuite injecté dans le réseau électrique.

En cas de dépassement de la vitesse du vent de coupure (25 m/s), l'éolienne s'arrête. L'angle de calage des pales du rotor se fixe à environ 90°, c'est la mise en drapeau. Le rotor freine. Il se met au ralenti jusqu'à ce que la vitesse du vent soit redescendue en dessous de la vitesse du vent de redémarrage. Ainsi, les contraintes exercées sur l'éolienne en cas de vents violents sont considérablement réduites.

#### B. Caractéristiques des éoliennes du projet du Haut Plateau

Plusieurs machines sont envisagées pour ce projet, parmi lesquelles le choix final sera arrêté avant travaux:

Modèle	Puissance MW	Mât (m)	Longueur de pale (m)	Diamètre (m)	Hauteur totale (m)	Bas de pale (m)	Puissance parc MW
V126	3,3	117	63	126	180	54	29,7
N117	2,4	120	58,5	117	178,5	61,5	21,6
MM122	3	119	61	122	180	58	27
SWT130	3,3	115	65	130	180	50	29,7
N131	3	114	65,5	131	179,5	48,5	27
G132	3,3	114	66	132	180	48	29,7
V136	3,45	112	68	136	180	44	31,05
M140	3,4	110	70	140	180	40	30,6

Tableau 5. Liste d'éoliennes envisagées (pour chaque colonne la valeur maximale en rouge)

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation unique, afin de ne pas risquer de sousévaluer les impacts, chaque étude réalisée a considéré le modèle le plus contraignant parmi ces 8 modèles potentiels au regard de la thématique traitée (paysage, étude de dangers, etc.). Ainsi, toute éolienne qui aurait des caractéristiques avec moins d'impacts que celles prises en compte dans les études pourra être envisagée.



Ainsi, les dimensions maximales considérées sont : Puissance de 3.45MW (V136), hauteur de mât de 120m (N117), longueur de pale de 70m (M140), hauteur totale de 180m (V126, MM122, SWT130, G132, V136, M140), hauteur libre en bas de pale de 40m (M140).

#### C. Construction d'un parc éolien

La construction d'un parc éolien peut durer de 6 à 9 mois. Elle se déroule en plusieurs phases :

- 1° La préparation des accès avec le renforcement des chemins d'accès, l'aménagement ou la construction de routes. Cette étape dure environ 2 semaines.
- 2° La réalisation des fondations des éoliennes qui comprend le terrassement, le ferraillage, le coulage et le remblai. Cette étape dure environ 2 mois.



Figure 3. Construction des fondations. Source : ELICIO.

- 3° Le raccordement des éoliennes les unes aux autres et au réseau électrique par un réseau de câblage électrique enfoui au sol. La production est livrée au réseau par un poste de livraison. Cette étape dure environ 3 mois.
- 4° Le montage des éoliennes. Cette étape dure environ 2 mois. Cette étape est précédée du stockage des composants qui sont acheminés par camion jusqu'au site. Ce stockage est de courte durée pour éviter la détérioration du matériel. (Voir figures 4 et 5)







Figure 4 et 5. Montage des pales d'une éolienne (à gauche) et acheminement d'une pale (à droite). Parc éolien de Sévérac-Guenrouët. Source : ELICIO.

5° Les essais préalables à la mise en service des éoliennes sont réalisés durant environ 1 mois. Ils permettent de garantir la bonne connexion des éoliennes au réseau électrique ainsi que leur bon fonctionnement.

6° Le démarrage de la production.

#### D. Exploitation et maintenance

Une éolienne a une durée de vie supérieure à 20 ans. Les contrats d'achat passés avec EDF sont de 15 ans.

#### a) **Exploitation**

L'exploitation d'une éolienne ne nécessite pas de présence humaine, la commande de l'éolienne est entièrement automatisée. Elle interroge constamment tous les capteurs connectés, traite les données et utilise le résultat pour former les paramètres de commande de l'éolienne. L'éolienne travaille avec deux instruments de mesure pour capter les données du vent. Un instrument est employé pour la commande et le deuxième surveille le premier. En cas de panne d'un instrument de mesure, l'autre contrôle l'éolienne. Un écran de contrôle du PC, que ce soit au sein de l'éolienne ou encore à distance, permet de surveiller et de contrôler toutes les données d'exploitation. Les fonctions telles que le démarrage, l'arrêt ou l'orientation peuvent être exécutées par ce biais. Une télésurveillance de l'éolienne est prévue. Les erreurs peuvent être, sur demande, annoncées à un poste de commande par l'éolienne.

Tous les paramètres de marche de l'éolienne : conditions météorologiques, vitesse de rotation des pales, production électrique ... sont transmis par fibres optiques puis par liaison sécurisée au centre de commande du parc éolien.

8



La commande de l'éolienne est dotée d'un système d'alimentation sans interruption (ASI). En combinaison avec les batteries logées dans le système à pas, l'éolienne peut être arrêtée en toute sécurité en cas de coupure de réseau.

#### b) Maintenance

La maintenance d'une éolienne comprend le mât, la nacelle, le rotor ainsi que les systèmes de contrôle et de commande. Elle est assurée par le constructeur par l'intermédiaire d'un contrat. La maintenance est préventive, il s'agit d'inspections régulières de la machine mais également curative en cas de repérage d'un dysfonctionnement ou d'une anomalie grâce au système de télésurveillance.

Le coût de la maintenance est estimé à 1,5% du prix de la machine durant les premières années de fonctionnement, 3% pour les dernières années.

#### E. Démantèlement d'un parc éolien

Au terme de leur vie, les éoliennes sont soit démantelées, soit remplacées par de nouvelles machines plus puissantes. On parle alors de repowering.

Dans le cas d'un démantèlement, l'arrêté du 06 novembre 2014 modifiant l'Arrêté du 26 août 2011 précise qu'outre les aérogénérateurs, le démantèlement porte également sur les « postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ».

Il précise que « la mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation. »

D'après la littérature, le coût du démantèlement s'élèverait à environ 1% du prix de l'investissement. Ainsi, un montant forfaitaire de 50 000 euros est défini par aérogénérateur et le nombre d'aérogénérateurs est pris en compte dans les modalités de calculs.

Par ailleurs, l'article précise les éléments pris en compte dans ce démantèlement :

«Le démantèlement des installations de production, y compris le système de raccordement au réseau, L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :

-sur une profondeur minimale de 30 cm lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante,

-sur une profondeur minimale de 2 m dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable,

-sur une profondeur minimale de 1 m dans les autres cas.

La remise en état des terrains qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès [...],

La valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet. »

10



Elicio s'engage bien sûr au respect de la règlementation rappelée ci-dessus. Le détail du calcul de la garantie financière à cet effet est précisé dans les paragraphes suivants.



Président :

### III. Capacités techniques et financières de l'exploitant

#### A. Présentation de la SAS ELICIO France

**Emile DUMONT** 

ELICIO France est une société par actions simplifiées au capital de 8 680 000 Euros dont le siège est à Paris (Kbis en annexe 2).

ELICIO FRANCE
 Siège social : 30 Boulevard Richard Lenoir − 75011 PARIS
 N° SIRET : 501 530 299 00095
 Capital : 8 680 000 Euros

ELICIO France est la branche française de l'entreprise d'énergie belge ELICIO dont le siège est à Ostende.

ELICIO est un producteur d'électricité verte principalement issue de l'éolien. La société possède un véritable savoir-faire dans le développement, la conception, la réalisation et la mise en service de parcs éoliens. Près de 150 MW de parcs éoliens sont actuellement en exploitation et près de 1200 MW sont en cours de développement (éolien onshore et offshore) dans quatre pays, la Belgique, la France, la Serbie et le Kenya.

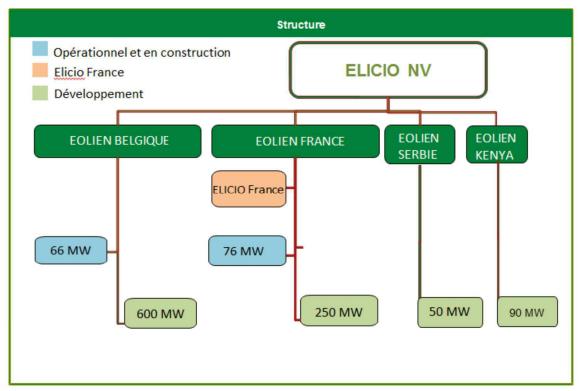


Figure 6. Organigramme de la société ELICIO.

#### Structure d'ELICIO

ELICIO est une filiale du groupe NETHYS, acteur majeur dans le domaine de l'énergie et des télécommunications en Wallonie (Belgique).



#### B. Présentation du groupe NETHYS

NETHYS est un groupe industriel Wallon de premier plan et un opérateur historique dans les réseaux de gaz et d'électricité. Dépendant de l'intercommunale PUBLIFIN SCIRL, le groupe a la particularité d'être 100% public. Constituée en 1923 et basée à Liège, les actionnaires principaux sont la Province de Liège et 76 communes de la province de Liège.

NETHYS occupe aujourd'hui des positions fortes dans 3 secteurs-clés :

- L'énergie : la distribution d'énergie et la production d'énergie renouvelable
- Les médias et télécommunications
- La prise de participation dans des secteurs à haute valeur ajoutée

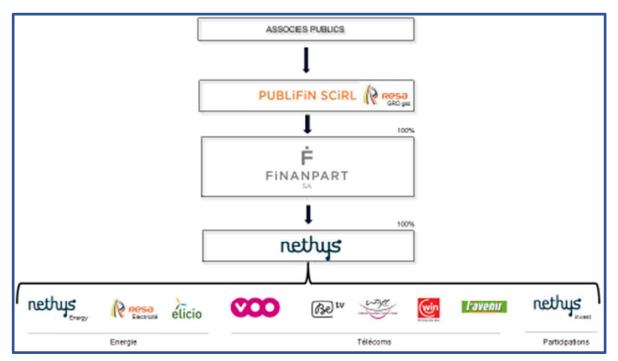


Figure 7. Structure du groupe NETHYS

C'est au sein de NETHYS, l'entité industrielle et opérationnelle majeure du groupe, qu'est centralisé l'ensemble des activités issues de ces trois secteurs-clés :

- RESA, opérateur historique de la distribution de gaz et d'électricité
- NETHYS Energy, prestataire de services auprès des collectivités dans le domaine des économies d'énergie et du développement durable

12

- ELICIO, producteur d'énergie renouvelable
- VOO et BEtv, opérateurs de téléphonie, Internet et télévision pour les particuliers
- WIN, opérateur télécom à destination des professionnels
- L'AVENIR, média d'information à destination du grand public
- NETHYS Invest, portefeuille de participations dans les secteurs porteurs

L'organigramme de NETHYS est détaillé en page suivante.



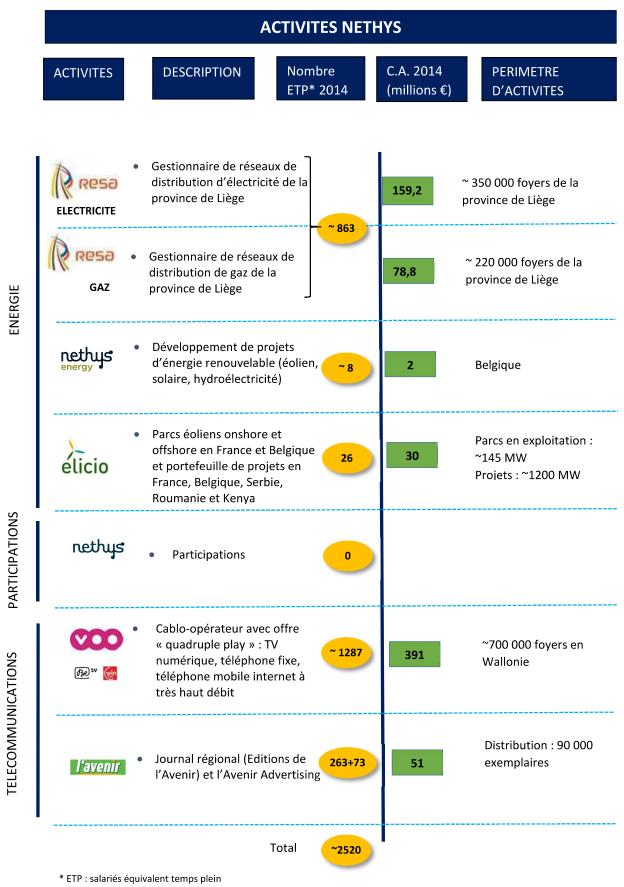


Figure 8. Organigramme du groupe NETHYS.





#### C. Capacités techniques et financières

Les capacités techniques et financières des groupes ELICIO et NETHYS, dont la SAS Elicio France est une filiale, sont détaillées ci-après.

#### a) Capacités techniques

ELICIO maîtrise l'ensemble des activités de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables : le développement, l'ingénierie, le financement, la construction et l'exploitation.

ELICIO compte 34 employés en Europe et exploite actuellement 154,6MW de parcs en France et en Belgique.

L'ensemble des équipes d'ELICIO permet à chaque projet de suivre un trajet fixe du Développement à l'Exploitation en passant par le Financement et la Construction. Ces quatre divisions principales sont soutenues par un ensemble de services supports tels que la Finance, le service Juridique et la Communication.

#### Réalisations éolien on-shore

ELICIO détient 24 parcs opérationnels en France et Belgique :

- 10 parcs en France, d'une puissance brute totale de 82.4 MW
- 15 parcs en Belgique, d'une puissance brute totale de 72.6 MW

Nom du parc	Département	Puissance du parc (MW)	Participation d'ELICIO	Puissance exploitée par ELICIO (MW)
Plélan le Grand	35	12	65 %	7,8
La Tourelle	34	2,3	100 %	2,3
Lanrivain	22	8	100 %	8
Beau Soleil	56	10	100 %	10
Croix des Trois Chesnots	56	8	93 %	7,4
Penquer I	22	12	100 %	12
Penquer II	22	4	40 %	4
Pigeon Blanc	56	12	70 %	12
Landier du Rohallet	56	8	100 %	8
Bois de Folleville	56	6.45	100%	8.2
Total		82,45		79.7

<u>Tableau 6. Parcs éoliens en service en France</u>

La production annuelle des parcs opérationnels en 2014 est de 311 460 MWh/an (soit l'équivalent de presque 90.000 ménages en considérant une consommation hors chauffage de 3,5 MWh/an/ménage).

#### L'éolien off-shore

ELICIO détient également un portefeuille de 238 MW de projets éoliens offshore en Mer du Nord. Il s'agit principalement de participations dans des concessions qui ont été octroyées à différents investisseurs au sein de multiples consortiums. ELICIO, avec ses participations dans les concessions NORTHER, RENTEL, SEASTAR et MERMAID, est un des acteurs majeurs, en terme de participations dans l'éolien offshore en Mer du Nord.



Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

Dans le cadre de ses missions, ELICIO s'appuie également sur des partenariats avec des acteurs reconnus du secteur éolien. Ainsi, pour assurer la maintenance de ses installations, ELICIO pourra s'appuyer sur les équipes du fournisseur d'éoliennes retenu qui propose des contrats de maintenance sur le long terme.

La durée de cette prise en charge peut varier de 5 à 20 ans en fonction des accords contractuels entre les fournisseurs et ELICIO.

#### b) Capacités financières

#### Capacités financières d'ELICIO France

Les capacités financières d'ELICIO France sont celles du groupe NETHYS dont l'objectif est de détenir en propre l'ensemble des installations mises en service par les équipes.

#### **NETHYS, CHIFFRES CLES 2014**

- 2500 collaborateurs
- 80 associés
- Chiffre d'affaires consolidé de 706,5 millions d'euros
- Bénéfice de l'exercice 2014 : 50,4 millions d'euros
- Ratio de solvabilité de 60,97 %

Un extrait du rapport annuel 2014 qui détaille le bilan actif et passif ainsi que les comptes de résultats est fourni en annexe 4.

#### Montant de l'investissement estimé

Le montant de l'investissement estimé pour la construction du parc éolien est de l'ordre de 40 millions d'euros.

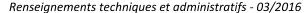
#### Montage financier et porteurs du risque financier

Les actifs du parc éolien envisagé seront logés dans une structure juridique ad hoc (une société par actions simplifiées), mise en place et contrôlée à 100% par ELICIO et qui sera mise en place après l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives. Dès lors, le risque financier du projet sera porté par les bailleurs de fonds de cette société dédiée (actionnaires et prêteurs) et donc par la banque ou le groupe ELICIO qui assure la majorité du financement du projet.

Le financement du projet sera une combinaison d'un apport en fonds propres par le groupe ELICIO et d'un financement bancaire externe (financement de projet) :

- Les fonds propres apportés par l'actionnaire ELICIO couvriront classiquement entre 15% et 35% du montant de l'investissement ;
- Pour financer la part restante de l'investissement, le Groupe ELICIO mettra en place un financement interne spécifique ou un financement de projets avec une ou plusieurs banques.

Dans ce schéma, les flux de trésorerie opérationnels générés par le projet permettent (i) le remboursement de la dette bancaire ou du financement du groupe ELICIO et (ii) la rémunération des





fonds propres selon un cas de base raisonnable agréé par les bailleurs de fonds (les actionnaires et les banques).

#### Conditions financières de l'exploitation

Les contrats d'exploitation et maintenance des fournisseurs d'éoliennes auxquels fait appel ELICIO incluent systématiquement une garantie de disponibilité des éoliennes allant de 95 à 97%. Contractuellement assurée de disposer d'un outil de production optimisé, la société dédiée au projet générera un chiffre d'affaires issu de la vente de l'électricité produite.

La société de projet signera, avant la mise en service du parc, un contrat d'achat avec EDF Agence Obligation d'Achat lui garantissant une obligation d'achat des kWh produits pendant une durée de 15 ans à un tarif fixé à l'avance. Le chiffre d'affaire de la société est donc bien connu pour les 15 premières années de fonctionnement du parc éolien.

Ces conditions d'exploitation permettront à la société de projet de faire face à l'ensemble de ses engagements (loyers, mesures compensatoires, maintenance, remboursement des bailleurs de fonds...) durant la phase d'exploitation du site et de provisionner le coût du démantèlement du parc éolien.

#### Garantie de démantèlement

Les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumises à autorisation sont subordonnées à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations de démantèlement et de remise en état du site après exploitation.

L'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution de garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent précise la méthode de calcul du montant de ces garanties :

 $M = N \times Cu$ 

- M est le montant initial de la garantie financière
- N est le nombre d'aérogénérateurs
- Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'un aérogénérateur, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 euros.

Le montant de ces garanties est annexé annuellement.

ELICIO France procèdera à la constitution d'une garantie financière pour un montant de 450 000 euros (9 x 50 000 euros) avec son établissement partenaire. Ce montant sera réajusté selon l'indexation applicable à la date de mise en place de la garantie. Conformément à la règlementation, cette garantie sera constituée en tout état de cause avant la mise en service de l'installation et sera réactualisée chaque année selon la formule de l'arrêté du 26 août 2011.

Notons que l'obligation de mise en place d'une garantie financière était applicable pour l'ensemble des parcs éoliens d'ELICIO en exploitation avant le 26 août 2015. Une garantie a été mise en place



avant cette date pour chacun de ces parcs avec l'établissement ATRADIUS. A titre d'exemple, une copie de l'une de ces garanties est fournie en annexe 5.

#### Plan d'affaire

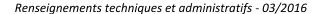
Le plan d'affaire de l'opération sur 15 ans est joint en annexe 6.





### **ANNEXES**

- 1. Contrat de mandat
- 2. Kbis ELICIO France
- 3. PV d'assemblée du changement de nom d'Electrawinds France
- 4. Bilan annuel et compte de résultats 2014 de NETHYS
- 5. Exemple de garantie avec l'établissement ATRADIUS
- 6. Plan d'affaire





Annexe 1

Contrat de mandat

élicio

Renseignements techniques et administratifs - 03/2016



#### CONTRAT DE MANDAT

#### ENTRE:

ELICIO France, société par actions simplifiée, au capital de 8.680.000 euros, dont le siège social se situe au 30, Boulevard Richard Lenoir à 75011 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501 530, représentée par son Président M. Emile DUMONT.

Ci-après dénommé le mandant

d'une part,

E

Monsieur Thomas VAN DER VALK, domicilié au 11 lotissement les Grives, 07250 Le Pouzin, né à Haarlem (Pays-Bas) le 21 Juin 1977,

Ci-après dénommé(s) le(s) mandataire(s)

d'autre part,

#### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le mandant donne pouvoir au(x) mandataire(s) de, pour lui et en son nom, agissant valablement seul(s) et séparément, avec la faculté de substituer :

Signer et soumettre, auprès des autorités compétentes, tous les documents relatifs à la construction d'une ou plusieurs éoliennes qui auront fait l'objet d'un accord préalable du Président d'ELICIO France, y compris les annexes nécessaires à son/leur exploitation, ainsi que dans le but de la production et la vente d'électricité qui en découle, à travers la propriété, la gestion et le fonctionnement de cette ou ces éoliennes.

#### Ces documents sont :

- Le permis de construire,
- La déclaration ou l'autorisation ICPE;
- L'autorisation unique ;
- Les demandes pour avis auprès de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites;

y compris, les cessions, modifications et prolongations de permis.

ELICIO FRANCE SAS



20





Ce mandat est valable sans qu'une ratification supplémentaire soit requise.

Fait et signé en 2 exemplaires originaux dont l'un a été remis au mandant qui le reconnaît et l'autre conservé par le(s) mandataire(s).

\*\*\*

A Liège Le 4 décembre 2015

ELICIO France SAS,
Représentée par M. Emile DUMONT
Les et approuve. Les pose mandes

Faire précéder la signature de la monton « Le et approcéé – bos pour mandat »

Thomas VAN DER VALK

de la mention « f.a «t approuvé – bon pour mandat »

HLICIO FRANCE SAS

Capital social: 8.680.000 € Siège social: 30 Boulevard Richard Lenoir | 75011 Paris T +33 (0)1 85 56 06 90 | +33 (0)1 85 56 06 95 | www.elicio-france.fr | into@elicio.be H.C.S. PARIS 501 530 299 | TVA FR47 501 530 299 | APE-NAP 3511Z BNP Paribas Fortis: FA78 3000 4023 2300 0110 7353 778 | BIC: BNPAFAPP





Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

Annexe 2

Kbis ELICIO France

élicio

#### Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1 QU DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2015B11102

Code de vérification : NDQE8w6izI https://www.infogreffe.fr/controle



#### Extrait Kbis

#### EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 10 décembre 2015

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

501 530 299 R.C.S. Paris Immatriculation au RCS, numéro

Date d'immatriculation 28/05/2015

Transfert du R.C.S. de Bordeaux en date du 02/03/2015

Date d'immatriculation d'origine 05/01/2011

ELICIO FRANCE Dénomination ou raison sociale

Forme juridique Société par actions simplifiée

8 680 000,00 EUROS Capital social

Adresse du siège 30 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

Activités principales Développement, construction, supervision et exploitation de parcs éoliens.

Durée de la personne morale Jusqu'au 25/11/2106 Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

#### GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms Dumont Emile Jacques

Date et lieu de naissance Le 01/02/1954 à Verviers (BELGIQUE)

Nationalité Belge

rte de Straivay 90 4122 PLAINEVAUX (Belgique) Domicile personnel

Commissaire aux comptes titulaire

GRANT THORNTON Dénomination Forme juridique Société anonyme

Adresse100 rue de Courcelles 75017 Paris

Immatriculation au RCS, numéro 632 013 843 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC Dénomination

Forme juridique Société anonyme

Adresse 3 rue Léon Jost 75017 Paris Immatriculation au RCS, numéro 662 000 512 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 30 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

Développement, construction, supervision et exploitation de parcs éoliens. Activité(s) exercée(s)

01/05/2010 Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

#### IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Saint-Quentin R.C.S. Bordeaux

R.C.S. Laval

24

RCS Paris - 11/12/2015 - 11:16:25 page 1/2





Greffe du Tribunal de Commerce de Paris 1 QU DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2015B11102

R.C.S. Amiens

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 3

PV d'assemblée du changement de nom d'Electrawinds France

Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

ELECTRAWINDS FRANCE Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 000 euros Siège social : 25 Rue des Argentiers

33000 BORDEAUX 501 530 299 RCS Bordeaux

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 1er NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le premier novembre, au siège social.

La Société ELICIO, Société anonyme au capital de 61.500 euros, ayant son siège social au 9, John Cordierlaan, 9400 OOSTENDE (Belgique), inscrite au registre des personnes morales au numéro 552.775.977, dûment représentée par M. Gil SIMON et Heres Communications sprl dûment représentée par M.Pol HEYSE, en leur qualité de Membre du Comité de Direction.

Associée unique de la société ELECTRAWINDS FRANCE,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide :

- De modifier la dénomination sociale de la société « ELECTRAWINDS FRANCE » en « ELICIO FRANCE » à partir du 1er novembre 2014,
- et de modifier l'article 2 Dénomination sociale, des statuts de la façon suivante :

« Article 2 – Dénomination sociale

La dénomination de la société est : « ELICIO FRANCE ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique. Capi certifiet conforme à l'augural

Gil SIMON

dament représentée par Pol HEYSE



#### **ELECTRAWINDS FRANCE**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros Siège social : 25 rue des Argentiers 33000 Bordeaux 501 530 299 RCS Bordeaux

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er novembre 2014, il a été décidé de changer à compter de ce jour la dénomination sociale « ELECTRAWINDS FRANCE » par « ELICIO FRANCE » et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts.

Le Président

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
108 rue Fondaudège - 33000 BORDEAUX

**ATTESTATION** 

Paraîtra dans le journal du ...04-11-2014

P/Le Directeur,







Annexe 4

Bilan annuel et compte de résultats 2014 de NETHYS



## 7.1. Bilan après répartition au 31 décembre 2014 (en euros)

AC	TIF	ANN	CODES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
AC	TIFS IMMOBILISÉS		20/28	1.898.685.390,55	2.305.246.100,38
l.	Frais d'établissement	5.1	20		
	A. Immobilisations incorporelles	5.2	21	3.221.980,10	53.148.419,84
II.	Immobilisations corporelles	5.3	22/27	572.776.171,00	1.914.006.150,69
	A. Terrains et constructions		22	13.752.801,18	59.773.789,64
	B. Installations, machines et outillage		23	538.505.121,49	1.793.411.216,07
	C. Mobilier et matériel roulant		24	2.702.183,10	16.615.474,58
	D. Location-financement et droits similaires		25	1.561.928,38	1.619.777,57
	E. Autres immobilisations corporelles		26		1.695.119,22
	F. Immobilisations en cours et acomptes versés		27	16.254.136,85	40.890.773,61
ш.	Immobilisations financières	5.4/5.5.	28	1.322.687.239,45	338.091.529,85
	A. Entreprises liées	5.14	280/1	1.312.563.934,72	201.771.758,21
	1. Participations		280	1.312.563.934,72	201.771.758,21
	2. Créances		281		
	B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	33.566,03	101.785.377,93
	1. Participations		282	33.566,03	101.785.377,93
	2. Créances		283		
	C. Autres immobilisations financières		284/8	10.089.738,70	34.534.393,71
	1. Actions et parts		284	10.089.738,70	34.526.688,59
	2. Créances et cautionnements en numéraire		285/8		7.705,12
AC	TIFS CIRCULANTS		29/58	297.491.643,80	312.364.418,54
IV.	Créances à plus d'un an		29	5.823,95	256.548,95
	A. Créances commerciales		290		
	B. Autres créances		291	5.823,95	256.548,95
V.	Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.616.815,99	23.069.066,47
	A. Stocks		30/36	8.616.815,99	22.930.811,50
	1. Approvisionnements		30/31	8.616.815,99	22.780.506,43
	2. En-cours de fabrication		32		150.305,07
	3. Produits finis		33		
	4. Marchandises		34		
	5. Immeubles destinés à la vente		35		
	6. Acomptes versés		36		
	B. Commandes en cours d'exécution		37		138.254,97
VI.	Créances à un an au plus		40/41	270.191.862,32	189.352.310,90
	A. Créances commerciales		40	168.558.839,16	159.070.158,33
	B. Autres créances		41	101.633.023,16	30.282.152,57
VII.	Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		12.030.148,62
	A. Actions propres		50		
	B. Autres placements		51/53		12.030.148,62
VIII	. Valeurs disponibles		54/58	72.982,67	52.984.341,74
	Comptes de régularisation	5.6	490/1	18.604.158,87	34.672.001,86
IX.					

46 | PUBLIFIN RAPPORT ANNUEL 2014



PAS	SSIF	ANN	CODES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
CAI	PITAUX PROPRES		10/15	1.698.525.764,55	1.706.790.797,61
I.	Capital	5.7	10	373.481.699,26	373.481.699,26
	A. Capital souscrit		100	476.140.439,24	476.140.439,24
	B. Capital non appelé		101	102.658.739,98	102.658.739,98
П.	Primes d'émission		11	35.114.054,82	35.114.054,82
Ш.	Plus-values de réévaluation		12		
IV.	Réserves		13	1.288.029.032,18	1.274.831.267,31
	A. Réserve légale		130	69.408.266,68	69.408.266,68
	B. Réserves indisponibles		131		456.583.468,01
	1. Pour actions propres		1310		
	2. Autres		1311		456.583.468,01
	C. Réserves immunisées		132	1.218.620.765,50	
	D. Réserves disponibles		133		748.839.532,62
V.	Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14		11.748.529,81
VI.	Subsides en capital		15	1.900.978,29	11.615.246,41
VII.	Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PRO	OVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	705.264,91	14.716.190,77
VIII	. Provisions pour risques et charges		160/5	705.264,91	14.716.190,77
	A. Pensions et obligations similaires		160		
	B. Charges fiscales		161		
	C. Grosses réparations et gros entretien		162	17.541,29	17.541,29
	D. Autres risques et charges	5,8	163/5	687.723,62	14.698.649,48
IX.	Impôts différés		168		
	Patter Notice allows and		17/49	496.946.004,89	896.103.530,54
X.	Dettes à plus d'un an	5.9		150.232.769,97	310.134.009,88
	A. Dettes financières		170/4	228.123,48	309.086.976,40
	1. Emprunts subordonnés		170		15.000.000.00
	Emprunts obligataires non subordonnés		171	222127.40	15.000.000,00
	3. Dettes de location-financement et assimilées		172	228.123,48	291.732,97
	4. Établissements de crédit		173		293.795.243,43
	5. Autres emprunts		174		
	B. Dettes commerciales		175		
	1. Fournisseurs		1750		
	2. Effets à payer		1751		
	C. Acomptes reçus sur commandes		176		
	D. Autres dettes		178/9	150.004.646,49	1.047.033,48
XI.	Dettes à un an au plus		42/48	326.667.531,36	552.431.846,10
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9		62.608,56	53.202.888,89
	B. Dettes financières		43	118.032.882,36	85.948.930,71
	1. Établissements de crédit		430/8		
	2. Autres emprunts		439	118.032.882,36	85.948.930,71
	C. Dettes commerciales		44	55.820.400.11	236.642.935.86
	1. Fournisseurs		440/4	55.820.400,11	236.642.935,86
	2. Effets à payer		441		
	D. Acomptes reçus sur commandes		46	193.998,98	15.023.387,20
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	105.157.686,74	90.289.530,02
	1. Impôts		450/3	3.455.129,47	7.589.149,23
	2. Rémunérations et charges sociales		454/9	101.702.557,27	82.700.380,79
	F. Autres dettes		47/48	47.399.954,61	71.324.173,42
		5.9	492/3	20.045.703,56	33.537.674,56
	Comptes de régularisation  [AL DU PASSIF	5.5	10/49	2.196.177.034,35	2.617.610.518,92

PUBLIFIN RAPPORT ANNUEL 2014 | 47



## **7.2.** Compte de résultats au 31 décembre 2014 (en euros)

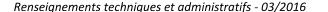
			ANN.	CODES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
l.	Ventes et prestations			70/74	218.977.406,06	731.163.441,30
	A. Chiffre d'affaires		5.10	70	78.811.618,39	547.750.738,96
	B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		118,160,81
	C. Production immobilisée			72	30.786.927,54	143.350.822,04
	D. Autres produits d'exploitation		5.10	74	109.378.860,13	39.943.719,49
II.	Coût des ventes et des prestations			60/64	186.103.946,68	689.397.568,44
	A. Approvisionnements et marchandises			60	17.758.403,75	41.119.463,83
	1. Achats			600/8	17.449.891,51	40.443.312,26
	2. Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	308.512,24	676.151,57
	B. Services et biens divers			61	57.968.023,25	363.651.106,70
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.10	62	84.393.396,73	87.125.810,23
	<ul> <li>D. Amortissements et réductions de valeu sur frais d'établissement, sur immobilise incorporelles et corporelles</li> </ul>			630	14.296.714,46	127.902.631,88
	E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	5.10	631/4	1.665.901,75	13.629.174,58
	F. Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	5.10	635/7	-120.694,35	-2.992.077,11
	G. Autres charges d'exploitation		5.10	640/8	10.142.201,09	58.961.458,33
	<ul> <li>H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration</li> </ul>	(-)		649		
III.	Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	32.873.459,38	41.765.872,86
IV.	Produits financiers			75	12.033.975,96	29.396.615,57
	A. Produits des immobilisations financière	·s		750	236.837,25	28.462.558,60
	B. Produits des actifs circulants			751	1.641.224,14	213.361,57
	C. Autres produits financiers		5.11	752/9	10.155.914,57	720.695,40
٧.	Charges financières		5.11	65	7.180.514,53	16.678.203,22
	A. Charges des dettes			650	5.087.657,10	17.424.223,15
	B. Réductions de valeur sur actifs circulan autres que stocks, commandes en cour et créances commerciales : dotations (reprises)			651		-2.529.800,00
	C. Autres charges financières			652/9	2.092.857,43	1.783.780,07
VI.	Bénefice (Perte) courant(e) avant impôt	s (+)/(-)		9902	37.726.920,81	54.484.285,21

48 | PUBLIFIN RAPPORT ANNUEL 2014



		ANN.	CODES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
1.	Produits exceptionnels		76	2.185.308,32	525.129,62
	<ul> <li>A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles</li> </ul>		760		25.419,58
	<ul> <li>B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières</li> </ul>		761		
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762	2.147.359,08	
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	7.000,00	207.662,59
	E. Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	30.949,24	292.047,45
II.	Charges exceptionnelles		66	1.196.809,99	434.246,59
	A. Amortissements et réductions de valeur excep- tionnels sur frais d'établissement, sur immobili- sations incorporelles et corporelles		660		
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels - Dotations (utilisations) (+)/(-)		662		-3.657.550,40
	<ul> <li>D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés</li> </ul>		663	1.196.809,99	4.091.796,99
	E. Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
	F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
III.	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	38.715.419,14	54.575.168,24
IV.	Prélèvements sur les impôts différés		780		
٧.	Transfert aux impôts différés		680		
VI.	Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	16.184,08	76.638,43
	A. Impôts		670/3	16.184,08	76.638,43
	<ul> <li>B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</li> </ul>		77		
VII.	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	38.699.235,06	54.498.529,8
VIII.	Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
IX.	Transfert aux réserves immunisées		689		
X.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	38.699.235,06	54.498.529,81

PUBLIFIN RAPPORT ANNUEL 2014 | 49





#### Annexe 5

Exemple de garantie avec l'établissement ATRADIUS



Renseignements techniques et administratifs - 03/2016



#### **ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE - EOLIENNES**

19286

Client nº: 540224 / Contrat nº: 375068 / Caution nº: 4

Vu le code de l'environnement, le Décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées pris pour application de l'article L.553-3,

Vu l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent pris en application des articles R.553-2 et R.553-5 du code de l'environnement

ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV, Société de droit néerlandais au capital de 7 740 000 EUR euros dont le siège social est situé David Ricardostraat 1 -1066 JS à Amsterdam, immatriculée au registre des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33024388, et dont la succursale en France est située au 44 AVENUE GEORGES POMPIDOU 92596 LEVALLOIS -PERRET CEDEX Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 417 498 755, représentée par Dominique Charpentier et Bruno Pesché, ou par délégation le(s) signataire(s) de la présente, dûment habilités à cet effet.

Après avoir rappelé qu'il a été porté a sa connaissance que :

ELICIO BRETAGNE
30 BOULEVARD RICHARD LENOIR
75011 PARIS 11

N° de siren :509111613

Ci-après dénommé "LE CAUTIONNE"

Exploite une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sise PARC EOLIEN DE PENQUER 1 MOUSTERU 22200 ET GURUNHUEL 22390 au titre d'une déclaration d'antériorité en application de l'article L. 553-1 du Code de l'environnement. Le Cautionné, a demandé à l'établissement susvisé ci-après dénommé « la Caution » de lui fournir son cautionnement solidaire.

Déclare par la présente, en application de l'article L. 553-3 du code de l'environnement, des articles R. 553-1 et suivants du code de l'environnement et des articles 3 et suivants de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent pris en application des articles R. 553-2 et R. 553-5 du code de l'environnement, se constituer caution solidaire en renonçant aux bénéfices de division et de discussion, d'ordre et pour compte du cautionné dans les termes et sous les conditions ci-après :

#### Article 1- Objet de la garantie

La présente garantie constitue un engagement purement financier. Elle est exclusive de toute obligation de faire et elle est consentie dans la limite du montant maximum visé à l'article 2 du présent acte en vue de garantir au préfet mentionné le paiement en cas de défaillance du cautionné des dépenses liées au démantèlement des installations de production, à l'excavation d'une partie des fondations, à la remise en état des terrains et à la valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement, conformément à l'article R553-6 du Code de l'environnement et à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26/08/2011.

Caution Assurance-crédit Recouvrement Atradius Credit Insurance N.V 44, avenue Georges Pompidou 92596 Levallois Perret Cedex Tél +53 (Ol.1 41 05 84 84 Fax +23 (Ol.1 41 05 84 85 www.atradius.fr Banque Société Générale Complègne Magenta FR76 30003/00670/00020040485/05 SWIFT: SOGEFRPP

RCS Nanterre Siren 417 498 755 5 N°TVA FR 73 417 498 755 Capital social 7.740.000 euros Siège Social Atradius Credit Insurance N.V. David Ricardostraat I NL - 1066 JS Amsterdam Pays-Bas RC Amsterdam 33024368

38



Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

Les conditions techniques de remise en état sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent pris en application des articles R. 553-2 et R. 553-5 du code de l'environnement

La présente garantie ne couvre pas les indemnisations dues par l'exploitant aux tiers qui pourraient subir un préjudice par le fait de pollution ou d'accident causé par l'activité de ce dernier, ni les engagements et obligations dus par l'exploitant au titre de la responsabilité environnementale.

#### Article 2 - Montant

Le montant maximum du cautionnement est de : 315 792.00 EUR trois cent quinze mille sept cent quatre-vingt douze euros

#### Article 3 - Durée et renouvellement

Le présent engagement de caution prend effet à compter du 26/08/2015. Il expire le 25/08/2020 18 heures sauf si l'exploitation ne nécessite plus une garantie financière au titre des articles L. 516-1 et L. 516-2 du code de l'environnement. Passé cette date ou après décision du préfet de lever l'exigence de garantie financière, il ne pourra plus y être fait appel.

#### 3.2 Renouvellement

Le cautionnement pourra être renouvelé dans les mêmes conditions que celles objet des présentes, sous réserve :

- que le cautionné en fasse la demande au moins 6 mois avant l'échéance : et
- que la caution marque expressément son accord de renouvellement au bénéficiaire. Cet accord devra intervenir conformément à l'article R516-2 du Code de l'environnement, au moins trois mois avant l'échéance du cautionnement.

#### 3.3. Non-renouvellement.

En cas de non-renouvellement du cautionnement, la caution informera le préfet par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant l'échéance du cautionnement. Cette obligation est sans effet sur la durée de l'engagement de caution.

Le cautionnement deviendra automatiquement caduc et la caution sera libérée de toute obligation en cas de fusionabsorption du cautionné après autorisation de changement d'exploitant en faveur de l'absorbant.

#### Article 4 - Mise en jeu de la garantie

En cas de non-exécution par le cautionné d'une ou des obligations mises à sa charge et ci-dessus mentionnées, le présent cautionnement pourra être mis en jeu uniquement par le préfet susvisé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la caution à l'adresse ci-dessus indiquée, dans l'un des cas suivants :

- soit après mise en jeu de la mesure de consignation prévue à l'article L. 514-1 du code de l'environnement. c'est-à-dire lorsque l'arrêté de consignation et le titre de perception rendu exécutoire ont été adressés au cautionné mais qu'ils sont restés partiellement ou totalement infructueux ;
- soit en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du cautionné ;
- soit en cas de disparition du cautionné personne morale par suite de sa liquidation amiable ou judiciaire ou du décès du cautionné personne physique.



40





Dans tous cas, aux fins de mettre en jeu le cautionnement, le préfet devra mentionner que les conditions précisées ci-dessus ont été remplies.

#### Article 5 - Attribution de compétence

Le présent cautionnement est soumis au droit français avec compétence des tribunaux français.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le : 13/08/2015

POUT ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV Vincent ROUSSEAU

Responsable Portefeuille Département Caution France

Renseignements techniques et administratifs - 03/2016

Caution Assurance-crédit



Annexe 6

Plan d'affaire

